



J'ai vendu un véhicule d'occasion il y a un mois

Par Visiteur

J'ai vendus mon véhicule il y as un mois ,l'acheteur est tombé en panne,il me demande maintenant de participé a la réparation financière du véhicule ! a t'il le droit!!

Par Visiteur

Bonjour Monsieur,

j'ai vendus mon véhicule il y as un mois ,l'acheteur est tombé en panne,il me demande maintenant de participé a la réparation financière du véhicule ! a t'il le droit!!

A quoi est due la panne?

A-t-il déjà effectué les réparations?

Cordialement

Par Visiteur

Non la réparation n a pas été effectué, juste un devis avec la facture de remorquage . Le véhicule est vendus depuis le 18/09/2010 .Le devis de réparation est basé sur les injecteurs 6 aux total, et le véhicule a 82000 kms.
p.s bonjour et merci pour vos réponses !!

Par Visiteur

Bonjour Mon,sieur

En fait le souci est de savoir si la panne est due à l'usure? Est ce l'acheteur vous a donné plus de détails?

Bien cordialement

Par Visiteur

Bonjour , vous me demandé si la panne est due a l'usure ?

je ne suis pas dans le moteur ! comment voulez vous que je vous réponde ,je sait que BMW à proposé le changement de 6 injecteurs pour un montant de 3000? ! la question que je vous pose maintenant : dans quelle mesure je doit payer les réparations d'un véhicule vendus depuis un mois et demis !!

Par Visiteur

Monsieur,

Nul besoin de vous énerver.

Ma question est tout à fait légitime car quand bien même vous avez vendu le véhicule il y au mois de septembre si la panne n'est pas due à l'usure mais à un vice caché vous êtes responsable et de ce fait vous devez payer intégralement les frais.

C'est pourquoi sauf accord avec l'acheteur vous devez faire appel à un expert qui établira l'origine de la panne.

Cordialement